



MUNITIONS OU RÉMUNÉRATIONS ?! LE 3 AVRIL, ENTRONS EN RÉSISTANCE !

Après l'instauration d'un jour de carence, après le vol des congés (passage aux 1607 heures), après le vote de la loi honteuse sur la retraite à 64 ans, en passant par les mesures contre la Sécu, les soins de moins en moins remboursés... le gouvernement décide de punir les agent-es malades !

Maintenant, au prétexte d'une économie de guerre, l'argent qui « n'existait pas » pour augmenter les salaires et le point d'indice des fonctionnaires, sort magiquement des caisses de l'État pour alimenter les 800 milliards d'euros pour financer l'industrie militaire.

Le problème, c'est qu'on connaît la musique ! Quelle que soit la situation c'est toujours aux mêmes qu'on demande de passer à la caisse : aux fonctionnaires, aux salarié-es, aux retraité-es !

Attaques sur nos rémunérations !

Depuis le 1^{er} mars, les agent-es malades subissent une baisse de 10 % du taux de remplacement de la rémunération pendant les arrêts maladies, après le premier jour de carence (0 € de traitement).

Voici quelques exemples pour mesurer l'impact financier sur nos salaires :

Adjoint d'animation de catégorie C
Princ. 1^{ère} classe – 6^e échelon
3 jours d'arrêt pour une gastro c'est :

170€
de perte de salaire !

ATSEM de catégorie C
Princ. 1^{ère} classe – 6^e échelon
5 jours d'arrêt pour une angine c'est :

182€
de perte de salaire !

Educateur principal des APS de catégorie B
2^{ème} classe – 6^e échelon
5 jours d'arrêt pour une trachéite c'est :

220€
de perte de salaire !

Adjoint technique de catégorie C
Princ. 1^{ère} classe – 6^e échelon
1 mois d'arrêt pour une entorse c'est :

330€
de perte de salaire !

Adjoint administratif de catégorie C
Princ. 1^{ère} classe – 8^e échelon
15 jours d'arrêt pour un lumbago c'est :

244€
de perte de salaire !

Archiviste de catégorie A
Attaché territorial
8 jours d'arrêt pour une sciatique c'est :

303€
de perte de salaire !

L'impact des 10 % de moins sur nos rémunérations entraîne également une baisse du régime indemnitaire, une baisse des cotisations pour la retraite et constitue une attaque de plus sur le financement de notre caisse de retraite la CNRACL.

Attaques sur nos retraites !

Comme le dit le Comité d'Orientation des Retraites (COR), notre système de retraite n'est pas du tout hors de contrôle et les déficits, produits des politiques budgétaires de l'Etat, peuvent être très facilement résorbés.

La CGT a des solutions rapides pour augmenter les recettes :

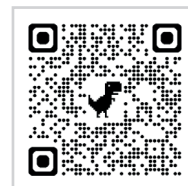
- Il faut l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
En parallèle de cette proposition, il faut aussi travailler sur les temps partiels, qui sont bien souvent occupé par des femmes avec des salaires inférieurs au seuil de pauvreté. Ces temps partiels ou temps non complet sont le plus souvent imposés et au dessous des 28 heures hebdo, échappant aux cotisations pour la CNRACL, alors qu'ils sont simplement le choix d'une flexibilité pour nos collectivités.
Il faut aussi revaloriser les filières majoritairement féminines : cela enferme les femmes dans la précarité et ça contribue à creuser le déficit.
- Arrêter les ristournes fiscales : c'est près de 200 milliards de cadeaux, sans condition ni contrepartie, qui vont chaque année dans la poche des grosses entreprises multinationales. Il faut, avec les petites entreprises notamment, travailler pour une meilleure répartition des richesses.
- Rejeter l'économie de guerre dans laquelle Macron veut nous entraîner et refuser l'asphyxie des services publics, gommer les inégalités et lutter efficacement contre les idées d'extrême droite qui se nourrissent de l'effondrement de nos conditions d'existence.

La Fédération CGT des services publics revendique :

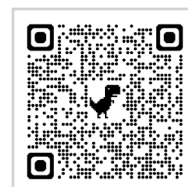
- L'abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne et le retour à la retraite à 60 ans (avec départs anticipés pour les catégories pénibles et insalubres) ;
- Le retour de la sécurité sociale à 100 % fondée sur le salaire socialisé et les cotisations ;
- La suppression de toutes les mesures qui entravent l'accès aux soins, le droit de se soigner ;
- L'augmentation du point d'indice des fonctionnaires à 6€ et l'augmentation générale des salaires ;
- L'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique, qui n'est rien d'autre qu'une vaste machine à précariser les agent-es et à préparer le terrain des privatisations.



Le 3 avril je participe, partout sur le territoire, aux appels à la grève et à la mobilisation pour obtenir satisfaction sur nos revendications.



Scanner le QR code :
Le coût d'un arrêt maladie...



Scanner le QR code :
Les mobilisations dans les territoires